

Ce que La Poste propose actuellement :

Les agences postales communales

Comme nous l'avons déjà écrit ci-dessus, l'un des moyens dont dispose La Poste pour alléger ses charges en matière de présence postale est de transférer la gestion de ses activités aux mairies quand elle considère que le seuil de non-rentabilité de ses activités propres est atteint.

Une telle pratique présente pour La Poste un intérêt indéniable.

- Elle ne se lance pas dans l'inconnu puisque les agences postales communales existent déjà depuis longtemps et ont montré leur efficacité.
- Elle garde l'honneur de sa présence locale tout en se dégageant financièrement des missions qui lui incombent
- Elle conserve la maîtrise de ses produits et services.

L'agence communale ne saurait toutefois être considérée comme LA solution d'avenir car elle présente aussi des inconvénients, et non des moindres :

- Elle reporte sur les budgets communaux, et donc sur les citoyens, la charge de la présence postale de proximité,
- Elle prend le risque d'une rupture d'égalité d'un point à un autre du territoire, sachant qu'avec la meilleure volonté du monde, toutes les communes n'auront pas les moyens de se payer leurs bureaux de poste.

Les Points Poste

Une expérience pilote vient de voir le jour dans plusieurs départements ; il s'agit pour La Poste de confier contractuellement à des commerçants l'exercice d'un certain nombre de prestations postales moyennant rémunération.

Faisant contre mauvaise fortune bon cœur, les citoyens confrontés à cette expérience se disent satisfaits d'avoir conservé l'accès à certains services postaux élémentaires dont ils auraient été privés sans « Point Poste ». Cependant ils marquent à mots plus ou moins cachés leur désapprobation quant à une organisation qu'ils ressentent comme un pis aller ne présentant pas toutes les garanties offertes jusqu'à présent par La Poste.

Citons quelques-unes de leurs remarques :

- « *le Point Poste, ce n'est pas pareil que La Poste mais enfin, que voulez-vous, il faut faire avec* »
- « *j'aimais mieux aller à La Poste* »
- « *je suis contente de ne pas devoir faire 30 kilomètres mais Point Poste, c'est pas La Poste* »

Les élus, bien que présentés comme acteurs de l'expérience, ne semblent pas plus enthousiasmés, et l'interview d'un maire dans un journal local situe bien le problème.

Nous le citons : *« On n'a pas vraiment eu le choix puisqu'on nous avait proposé trois solutions. Soit on passait en agence postale communale, c'est à dire que la commune payait l'agent qui gérait La Poste ; deuxième solution, c'était la fermeture pure et simple à une échéance de six mois un an ; ou dernière solution, c'était celle-ci. C'est elle qui nous a semblé la moins mauvaise pour les habitants et pour la commune ».*

Interrogés par nos soins sur leur perception de ce projet en cours, des dirigeants de La Poste sont peu bavards ; ils insistent sur le caractère expérimental de l'opération et en attendent les résultats pour voir !

Au crédit de Point Poste, ils portent une extension des horaires d'ouverture des « bureaux » ainsi organisés et signalent l'impact positif d'un tel dispositif sur la survie des petits commerces en milieu rural.

Considérant qu'il n'est pas dans le rôle de La Poste d'assurer la survie des commerces en milieu rural, ni ailleurs, nous sommes dubitatifs sur la portée de leur analyse. Nous sommes par contre ardemment convaincus que les cohésions sociale et territoriale ressortent du domaine public et qu'elles ne doivent pas lui échapper. C'est pourquoi nous réprouvons le bien fondé de cette expérience de « poste au bistrot » ou de « poste chez l'épicier », d'autant qu'elle bafoue les principes de discrétion et de confidentialité dont chaque usager ou client de La Poste est en droit d'attendre.